

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 11 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, onze février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Était excusé : M. Prévost Laurent

M. MOREL a été élu secrétaire de séance

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une décision à prendre sur le chemin privé (appartenant à M. Caron Guy) qui donne sur la rue Nicolas de Fougères. La totalité des membres présents est d'accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

### **I – LECTURE DU CR DE LA PRECEDENTE REUNION**

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 14 janvier dernier, il n'y a pas de remarques particulières et il est adopté à l'unanimité.

### **II – CR DES PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS**

1) Syndicats des eaux : Messieurs Dessoie et Dieu ont participé à une réunion. M. Dessoie nous informe d'une augmentation prochaine du prix de l'eau. Il a été évoqué le problème d'intervention à Courlandon sur le chemin privé qui donne sur la rue Nicolas de Fougères, ce point sera évoqué plus loin dans la réunion de conseil.

### **III – ATTRIBUTION DU MARCHE PLOMBERIE-SANITAIRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE COMMUNALE ET DELIBERATION**

Le secrétariat de la mairie n'a reçu qu'une offre de prix pour ce lot.

M. Legros, notre maître d'œuvre a transmis le tableau d'analyse pour le classement de l'entreprise, son offre est conforme, le document est examiné par le conseil municipal et voici donc l'entreprise retenue et le montant des travaux.

LOT 07: Plomberie-Sanitaire : Ent Coprecs, rue de l'Escaut à Reims (51) pour un montant HT de 4 050.00€.

Après discussion, le conseil municipal retient l'offre de cette entreprise et après délibération, donne toutes les autorisations à M.le Maire de passer le marché avec cette entreprise et de signer tous les documents y afférents.

### **IV – REGARD ANTI-ODEUR RUE NICOLAS DE FOUGERES**

Nous avons reçu deux offres d'entreprise pour la reprise de deux regards d'eaux pluviales dans la rue Nicolas de Fougères situés à hauteur du numéro 3. Les deux entreprises sont l'entreprise Ramery et Stpe et le montant de leur estimation sont absolument pareils (2 400 € HT).

Le conseil municipal accepte le principe de ces travaux et leur urgence et charge M.le Maire de négocier une ristourne sur ce montant et de passer la commande de travaux.

## **V – CHEMIN PRIVE DONNANT SUR LA RUE NICOLAS DE FOUGERES**

Le réseau d'eau potable passe dans le chemin privé et présente fréquemment des désordres et fait donc l'objet de réparations.

Ce chemin appartient à M. Caron Guy de Magneux

Le syndicat des eaux de Fismes nous a demandé le nom du propriétaire de ces parcelles et nous lui avons communiqué. Il s'agit des parcelles A 364, A 366, A368 et A 375 pour une surface totale de 351 m<sup>2</sup> sous réserves de vérifications.

Le syndicat des eaux nous a confirmé par courrier qu'il lui était impossible de prévoir des réparations ou des travaux de réfection du fait du caractère privé de ce chemin.

Il nous faut donc envisager d'acquérir ces parcelles pour les passer dans le domaine public.

M. Mériaux communiquera par courrier à M. Caron ces informations.

Après discussion, le conseil municipal donne l'autorisation à M. le Maire de prendre contact avec les Domaines afin d'établir une estimation qui sera transmis à M. Caron le propriétaire.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

1) L'Académie a confirmé par mail à la communauté de communes Fismes Ardre et Vesle qu'il n'y aura pas de fermeture de classe à l'école de Courlandon pour la rentrée prochaine.

2) Il a été de nouveau constaté un problème d'alimentation à des chevaux appartenant à des propriétaires de la rue de Vendières. M. le Maire transmettra un courrier à ces personnes pour améliorer la situation.

3) Fuite sous voirie rue des moulins : malgré un courrier précédemment envoyé au conseil départemental, la fuite sous voirie persiste et la chaussée continue de s'affaisser. L'évacuation des eaux de pluie ne se fait plus correctement, une mare importante d'eau est même constatée lors de pluie. Le conseil municipal demande à M. Mériaux d'écrire de nouveau afin de signaler ce problème.

4) L'aspect inesthétique du tuyau d'évent posé sur une maison située grande Rue a été signalé par M. Mériaux au propriétaire, celui-ci pense pouvoir passé ce tuyau par l'intérieur de l'habitation.

5) M. Mauvezin signale un problème de circulation des bus scolaires dans la rue Bertrand. En effet les bus ont abimé le bas-côté de cette rue et sa structure n'est pas faite pour recevoir la circulation fréquente de poids lourds. Un courrier sera transmis au syndicat de transport pour leur signaler le problème.

6) Le dysfonctionnement du radar pédagogique installé à l'entrée de Courlandon en venant de Baslieux-les-Fismes n'a pas été repris.

La séance est levée à 20 H 40.